



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

SECTION 1 - IDENTIFICATION

LOCALISATION DES TRAVAUX :		
Adresse :		N° de lot :
		Code postal :
DEMANDEUR :		
Nom :		
Adresse :		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel :		
PROPRIÉTAIRE : IDEM QUE DEMANDEUR		
Nom :		
Adresse :		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel :		
ENTREPRENEUR : IDEM QUE PROPRIÉTAIRE IDEM QUE DEMANDEUR		
Nom de l'entreprise :		
Adresse :		Code postal :
Téléphone :		Autre :
N° de la licence RBQ (obligatoire) :		

SECTION 2 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cochez le type d'habitation :

Unifamiliale

Jumelée

Multilogement : Précisez le nombre :

Condominium

En rangée

Saisonnière

Mobile

Bigénérationnelle

SECTION 3 – INFORMATIONS RELATIVES À L'HABITATION

Dimensions de la résidence :	X	
Hauteur de la résidence (calculée à partir du haut de la fondation) :		
Type de fondations :		
Nombre d'étages (excluant le sous-sol) :		
Cheminée :	Oui Non	
Garage attenant :	Oui Non Dimensions : X	
Matériaux de revêtement extérieur :	Façade :	
	Côtés :	
	Arrière :	
Matériaux de la toiture :		
Largeur de l'entrée résidentielle (maximum 8 mètres) :		
Estimation du coût des travaux (obligatoire) :		

SECTION 4 – DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU DEMANDEUR

Je, soussigné (e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets. Je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur. Je sais que l'émission d'un permis peut prendre jusqu'à trente (30) jours. Je sais également que je dois attendre l'émission du permis avant d'entreprendre les travaux et que si je débute les travaux avant, ce sera à mes risques.

Signature du propriétaire ou du demandeur

Date

Veuillez déposer votre demande de permis dûment complétée au bureau municipal situé au 1499, rue Saint-Georges, Saint-Bernard G0S 2G0, durant les heures d'ouverture ou dans la chute à lettres extérieure ou en copie numérisée à l'adresse suivante : inspecteur@saint-bernard.quebec.

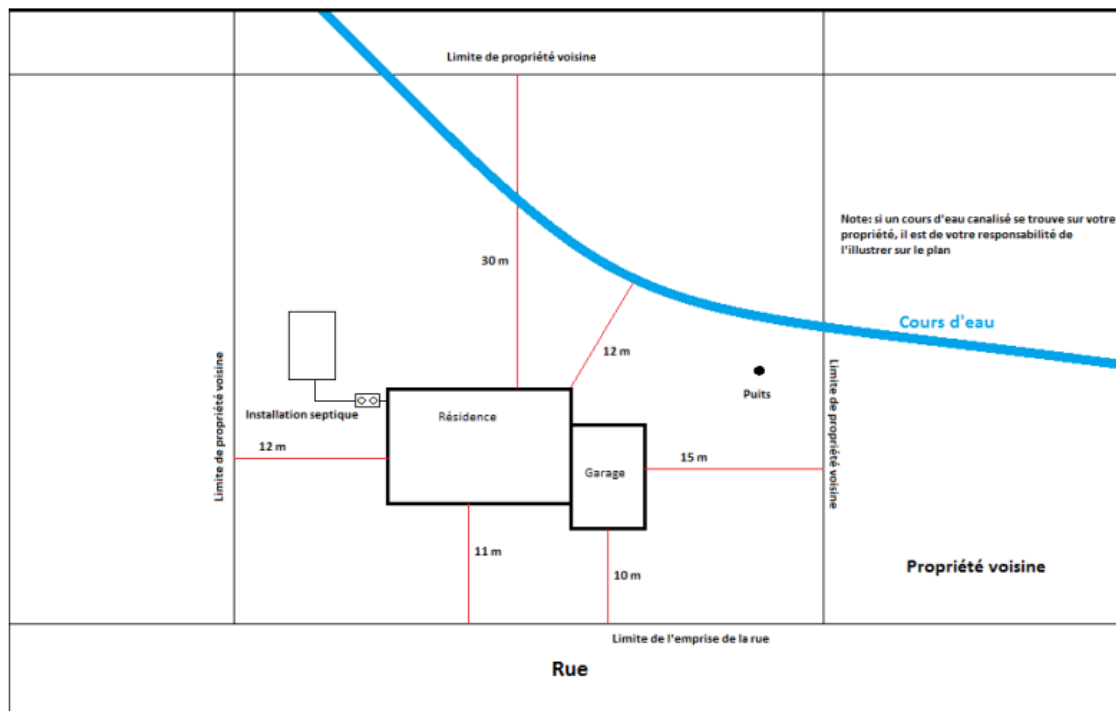
Votre demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Plan de construction de la résidence;
- Plan-projet d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre*.

*Informez-vous auprès de votre inspecteur en bâtiment et en environnement aux coordonnées ici-bas (ou par courriel) si un plan-projet d'implantation est exigé par règlement dans votre secteur. Si ce document n'est pas requis, vous avez l'obligance de fournir un croquis de localisation de la résidence (voir exemple ici-bas).

Voici un exemple de croquis (à déposer seulement si un plan-projet d'implantation n'est pas obligatoire) :

Le croquis doit obligatoirement démontrer toutes les distances relatives entre les façades de la résidence et les limites de la propriété. Il doit également démontrer, si applicable, la distance entre la résidence et un cours d'eau ou un lac ainsi que la localisation de l'installation septique, le puits ou toute autre ouvrage (piscine, remise, etc.).



Note :

*** L'emprise municipale de la rue ne correspond pas à l'emplacement de la chaussée de la rue. Il s'agit de la limite entre votre propriété et celle de la municipalité. ***

Aline Philippon
Inspectrice en bâtiment
et en environnement
Téléphone : 418-475-6060, poste 106
ou en personne le mercredi au bureau municipal de Saint-Bernard